

Résolution adoptée lors de l'Assemblée des délégués du 3 septembre 2021

Pour une augmentation des salaires des journalistes

La crise du COVID n'a fait que rappeler le rôle essentiel joué par les journalistes dans la société : apporter des informations vérifiées au public dans un monde où les sources d'informations non vérifiées et les rumeurs non fondées se multiplient. Ce rôle fondamental du journaliste, qui permet la formation de l'opinion publique, sur des faits avérés, n'est pas salué à sa juste valeur au vu des salaires très chichement consentis par les éditeurs, constate **impressum**.

Pour assurer une qualité journalistique élevée, les journalistes suivent généralement des études poussées au niveau universitaire, et se spécialisent en suivant des cours des divers instituts de formation. Toutefois, ce parcours universitaire et ces longues études ne sont pas récompensés à leur juste valeur au niveau salarial, souligne **impressum**. En effet, les journalistes figurent au bas du classement des revenus des personnes disposant d'un titre universitaire.

Au vu des enjeux à laquelle le journalisme est confronté, dont l'obsession de l'immédiateté au détriment de la qualité journalistique n'est pas la moindre, il est nécessaire que les professionnels de l'information soient bien formés et puissent bénéficier de conditions de travail idéales. L'augmentation des salaires est, dans cette optique, une condition sine qua non pour garantir à long terme la qualité de l'information, ce qui va également bénéficier aux éditeurs.

Dans cette optique win-win, **impressum** en appelle aux éditeurs et exige, au vu des circonstances exceptionnelles et des difficultés que le Covid a entraînées dans les conditions de travail, d'augmenter les salaires des journalistes. Ces derniers ont traversé une année difficile, tout en se livrant à une véritable performance, à savoir continuer à relayer des informations qui étaient plus que nécessaires au vu de l'importance de la crise du Covid. Il est temps d'octroyer une contre-prestation salariale du même niveau que la prestation de travail fournie.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par les délégués d'**impressum** lors de leur assemblée ordinaire réunie à Martigny le 3 septembre 2021.

Résolution adoptée lors de l'Assemblée des délégués du 3 septembre 2021

Défendez la liberté de la presse

Le Conseil des Etats a suivi en juin dernier sa Commission juridique en adoptant un amendement à l'article 266 lettre a CPC lourd de conséquences pour la liberté de la presse et la démocratie dans notre société. Il a élargi massivement l'accès aux mesures provisionnelles permettant de s'opposer à la publication ou la diffusion de productions journalistiques. La loi actuelle permet de s'opposer à la publication d'un article ou à la diffusion seulement si elle est de nature à causer un « préjudice **particulièrement** grave » ; désormais, si l'amendement passe, il suffirait d'un « préjudice grave ».

impressum – Les journalistes suisses, la plus grande organisation professionnelle de journalistes de Suisse, s'oppose à ce changement, et demande, par son Assemblée des délégués, à la Commission juridique du Conseil national, qui traite de l'objet cet automne, d'adopter la version du Conseil fédéral et non celle du Conseil des Etats.

Ce changement serait instauré alors que personne ne s'est plaint que l'actuelle réglementation ne fonctionne pas. Depuis 1983, elle a fait amplement ses preuves.

Quand les mesures provisionnelles contre les médias ont été introduites en 1983, c'est après un minutieux examen par des experts et des professeurs d'université. Pas moins de deux commissions d'experts ont été alors instaurées. La dernière était présidée par le Prof. Pierre Tercier qui s'est prononcé publiquement ([ici](#)) contre la version du Conseil des Etats « qui donne un signal dangereux et semble encourager une restriction de plus à la liberté des médias, dont nous n'avons plus que jamais besoin ». Pourquoi opérer un tel changement sans même l'audition d'experts ?

La modification du Conseil des Etats va entraîner un engorgement des tribunaux, déjà fort chargés.

La liberté de la presse est bafouée si ce changement entre en force; avec cela, la démocratie est atteinte. Le changement adopté par le Conseil des Etats implique une censure contraire aux droits fondamentaux. Le Conseil fédéral s'est opposé à ce changement proposé par le Conseil des Etats.

Une très large alliance d'acteurs comprenant les associations de journalistes et de laquelle **impressum** fait partie s'est formée contre ce changement.

L'Assemblée des délégués d'**impressum** les journalistes demande aux parlementaires de ne pas porter atteinte à la liberté de la presse ; elle leur demande de suivre sur cet objet le Conseil fédéral et non le Conseil des Etats.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par les délégués d'**impressum** lors de leur l'assemblée ordinaire réunie à Martigny le 3 septembre 2021.

Résolution adoptée lors de l'Assemblée des délégués du 3 septembre 2021

Référendum en cours au sujet du Train de mesures en faveur des médias

Le Parlement a entériné le 18 juin 2021 le train de mesures en faveur des médias. Ce train de mesures prévoit une manne financière en faveur des médias d'environ 178 millions Frs. Le soutien aux journaux en ligne est une première à souligner. **impressum** salue ce pas en avant en faveur de la diversité, mais regrette vivement l'annonce du lancement d'un référendum contre ce dispositif innovant pour les journalistes.

impressum s'est fortement engagé pour aboutir à l'adoption des lois (envoi d'une lettre commune avec d'autres organisations ; interventions auprès des parlementaires, etc.) l'association professionnelle des journalistes s'est fortement mobilisée en faveur d'une loi équilibrée et des mesures rapides en pleine crise pandémique. La loi va aider par des mesures directes et des mesures indirectes les journaux papier et les journaux en ligne, les écoles de journalisme, le Conseil suisse de la presse notamment. Il s'agit d'un paquet consistant, global et cohérent.

impressum salue en particulier le soutien aux journaux en ligne, une première en Suisse, un jalon important face aux mutations technologiques du journalisme et qui renforce sa diversité.

Le comité «Non au financement des médias par l'État» a lancé, mardi 29 juin 2021, un référendum contre les mesures d'aide aux médias privés adoptées par le Parlement le 18 juin. Selon les référendaires, cette loi est «inacceptable du point de vue du droit constitutionnel, dangereux du point de vue de la liberté de la presse et discriminatoire du point de vue de la concurrence». On sera fixé le 8 octobre prochain sur le point de savoir si ce référendum aboutit.

Les médias et le journalisme professionnel sont très importants au fonctionnement de la démocratie directive et participative en Suisse; ils permettent au public de se forger sa propre opinion sur des sujets d'intérêt général. Le Parlement a reconnu ainsi l'importance du journalisme et des médias.

Ce référendum lancé contre le train de mesures en faveur des médias est dangereux pour la démocratie et la libre formation de l'opinion sur des sujets d'intérêt général. Il faut absolument que ce paquet de lois puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

Durant cette éventuelle campagne, **impressum** s'engage et s'engagera en faveur des lois encourageant les médias et le journalisme. Les emplois des journalistes sont en jeu. La diversité de la presse et des médias en ligne est en jeu. Le journalisme de qualité si vital dans notre démocratie est en jeu.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par les délégués d'**impressum** lors de leur assemblée ordinaire réunie à Martigny le 3 septembre 2021.

Résolution adoptée lors de l'Assemblée des délégués du 3 septembre 2021

Pour de véritables négociations CCT

Les négociations pour une nouvelle CCT des médias en Suisse alémanique ont débuté le 16 octobre 2017. L'objectif était de définir des conditions de travail minimales pour les journalistes et le personnel de rédaction technique en Suisse alémanique et au Tessin. A l'occasion d'un examen global, les organisations participantes **impresum**, syndicom et VSM ont déterminé en août 2018 déjà que, d'une part, certaines convergences ont pu être réalisées, mais que, d'autre part, des divergences subsistaient sur des points essentiels. Malheureusement, cela n'a pas changé à ce jour. Bien que les négociations se soient poursuivies jusqu'au début de 2020, une percée n'a pas été réalisée.

C'est pourquoi les délégués d'**impresum** invitent l'association des éditeurs VSM à reprendre les négociations CCT avec un nouvel élan après une interruption due au covid et à œuvrer de manière constructive à la conclusion d'une CCT des médias pour la Suisse alémanique.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les délégués d'**impresum** lors de leur assemblée ordinaire du 3 septembre 2021 à Martigny VS.